

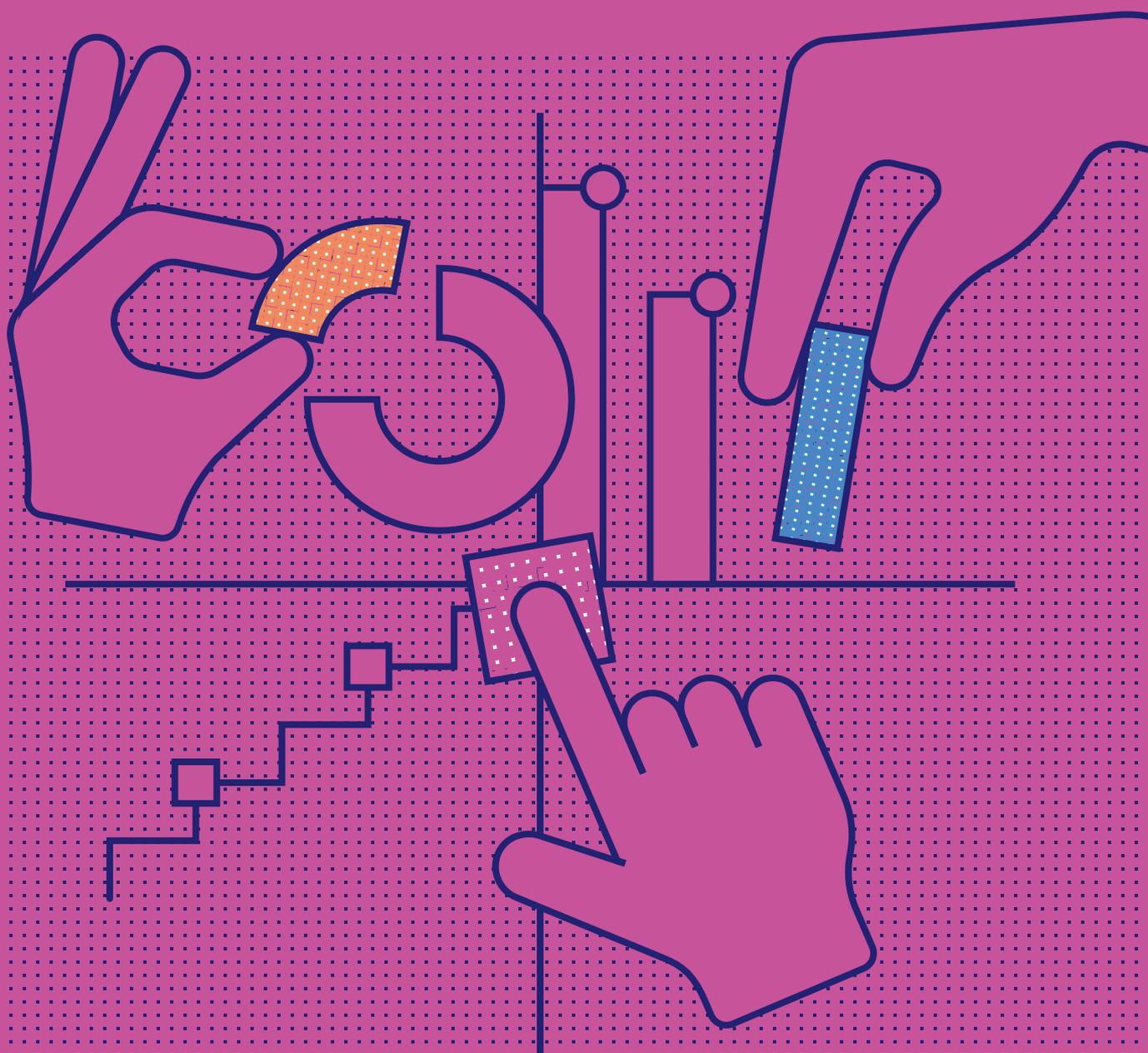


GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan d'action 2024-2027

pour une **politique ambitieuse de la donnée**
au service de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports



Préface

Dans un monde qui poursuit sa numérisation, les données décrivent de plus en plus précisément l'activité humaine. La production, la mise en qualité, la collecte et l'exploitation des données sont désormais incontournables pour concevoir et conduire l'action publique, évaluer et renforcer son impact, accroître la transparence pour les citoyens, simplifier les démarches administratives ou améliorer la qualité de la relation aux usagers.

Dès 2016, le ministère s'est mis en capacité de promouvoir l'ouverture, le partage, la diffusion et la valorisation des données publiques, en déployant sa plateforme de données ouvertes data.education.gouv.fr. En 2019, il nomme un administrateur ministériel des données, des algorithmes et des cordes sources et crée le comité d'éthique pour les données d'éducation. Pour compléter ce dispositif de gouvernance, il installe en 2020 le comité stratégique de la donnée, composé des directeurs d'administration centrale et des représentants des régions académiques.

Ainsi, la feuille de route ministérielle de la donnée 2021-2023 a permis de concrétiser de nombreuses actions visibles, cohérentes et structurantes parmi lesquelles : la publication en *open data* de 37 nouveaux jeux de données (dont l'indice de position sociale ou les indicateurs de résultats des collèges et lycées), le lancement du programme IDEE pour faciliter l'accès des chercheurs aux données du système éducatif, la simplification des démarches administratives (comme les demandes de bourses ou de certificats de scolarité), l'organisation d'événements nationaux sur des défis communs autour de la donnée réunissant notamment académies, collectivités et associations.

Ce plan d'action 2024-2027 renouvelle l'ambition du ministère de développer une culture forte de la donnée au sein de l'administration mais également de s'emparer pleinement des récentes avancées technologiques comme l'intelligence artificielle. Fruit d'une large consultation de l'ensemble des acteurs ministériels et académiques, il engage, à travers cinq thèmes clés regroupant **27 actions**, un cycle de mesures concrètes et opérationnelles qui permettront de franchir un nouveau palier de maturité en matière de gouvernance de la donnée au service des politiques publiques de l'éducation.

Thierry LE GOFF

Secrétaire Général

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

Synthèse

Entre 2021 et 2023, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère des sports, des jeux olympiques et paralympiques ont entrepris la réalisation de 42 actions définies dans la feuille de route du 28 septembre 2021, axées sur les données, les algorithmes et les codes sources. Ces initiatives visaient à promouvoir l'ouverture et l'utilisation des données, à contribuer à la souveraineté technologique, à encourager la culture de la donnée, à rendre les données accessibles à tous et à améliorer la visibilité internationale des données éducatives, de jeunesse et sportives.

Bien que des avancées significatives aient été réalisées, avec près des deux tiers des actions menées à bien, certains obstacles, notamment le manque de sensibilisation à l'importance des données et le besoin d'acculturation des agents, ont ralenti la mise en œuvre des projets. Toutefois, cette période a permis de démontrer que l'ensemble des acteurs éducatifs et sportifs pouvait se mobiliser autour de ces enjeux, alors peu connus en 2021.

Dans cette optique, le nouveau plan d'action « Pour une politique de la donnée ambitieuse au service de l'École, de la Jeunesse et des Sports » pour la période 2024-2027 représente une évolution significative. Structuré autour de cinq thèmes clés, ce plan renforce les efforts entrepris précédemment :

- **Culture de la donnée : acculturation, compétence, formation**

Ce thème vise à intensifier les actions de sensibilisation et de formation des agents de nos ministères aux enjeux des données, des algorithmes et des codes sources.

- **Culture de la transparence et du partage : connaître, exposer et partager les données, algorithmes et codes sources**

Il s'agit ici d'accentuer la promotion et la mise en valeur des données, des algorithmes et des codes sources du ministère, en favorisant leur accès et leur partage au sein de la communauté éducative et sportive.

- **Les outils, les services et les ressources**

Ce volet consiste à développer et à diversifier les outils, les services et les ressources numériques à disposition des acteurs éducatifs et sportifs, afin de répondre aux besoins spécifiques et d'encourager l'innovation dans ces domaines.

- **Intelligence artificielle**

Avec ce thème, le ministère ambitionne de renforcer son utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine de l'éducation et du sport, en soutenant le développement de projets innovants et éthiques dans ce domaine.

- **Gouvernance**

Il s'agit, avec ce dernier thème, de mettre l'accent sur l'importance d'une gouvernance efficace et transparente, en favorisant la coordination entre les différentes entités du ministère et en garantissant le respect des normes et des réglementations en vigueur.

Avec ces orientations, le nouveau plan d'action garde une ambition élevée et s'inscrit dans la continuité en offrant une vision renouvelée pour l'avenir de la politique de la donnée au sein des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques, dénommé ci-après « le ministère ».

Culture de la donnée : acculturation, compétences, formation

La mise en œuvre de la feuille de route des données 2021-2023 au sein du ministère a mis au jour un fort besoin d'acculturation des agents publics aux enjeux des données. L'utilité et le potentiel des données et des codes sont encore mal compris et restent identifiés dans l'imaginaire collectif comme des sujets purement techniques. Les agents, en particulier des directions métiers, et quel que soit le niveau hiérarchique, doivent donc mieux percevoir la valeur de la donnée et son importance dans l'élaboration et le pilotage des politiques publiques.

Le rôle des données dépasse le cadre des métiers et des compétences professionnelles individuelles. Tous concernés par les données, que ce soit en tant que producteur ou responsable des données, propriétaire d'un processus de traitement des données, prescripteur d'applications maniant des données ou en tant que simples utilisateurs manipulant des données, les agents ont besoin d'une culture commune.

En particulier du fait de l'ouverture des codes et des données, l'administration doit présenter un visage unique et doit organiser une collaboration entre ses services pour « dé-siloer » les données et assurer ainsi leur cohérence voire leur unicité. Cette culture commune doit donc reposer sur les notions de collaboration et de transversalité. Développer un esprit « collaboratif » et reconnaître la dépendance vis-à-vis d'autres services, qu'ils soient en charge de la collecte, du traitement, de l'exploitation ou de l'utilisation, ou anticiper les coopérations interservices sont les objectifs à poursuivre.

Les actions de sensibilisation à l'exploitation et à la valorisation des données, avec un vaste programme d'acculturation aux données, algorithmes et codes sources, doivent concerner tous les niveaux, de l'administration centrale aux services déconcentrés ou en établissement opérateur, en commençant par les cadres, lesquels peuvent plus facilement entrer dans ces problématiques si elles sont liées à l'évaluation des politiques menées.

Cette première partie du plan vise à poursuivre la diffusion d'une culture de la donnée au sein du ministère en sensibilisant, formant et facilitant les échanges entre les acteurs clés. Ces actions posent les bases d'une utilisation plus efficace et éthique des données dans l'éducation.

Action 1 Sensibiliser les décideurs publics et les agents au pilotage des politiques publiques par la donnée et aux moyens nécessaires pour le mettre en œuvre

Cette action vise à former les décideurs publics et les agents sur l'importance de l'utilisation des données dans l'élaboration des politiques publiques. En mettant l'accent sur des concepts clés tels que les interfaces de programmation d'application (API) et les schémas de données, ainsi que sur la protection de la vie privée dès la conception des systèmes (« *privacy by design* »), cette initiative cherche à garantir une utilisation responsable et efficace des données. De plus, la création d'un catalogue de formation permettra à l'ensemble du personnel de se familiariser avec les différents aspects liés à la gestion et à l'exploitation des données.

Action ② Organiser un événement annuel autour des données de l'éducation mobilisant les producteurs et réutilisateurs des données du ministère

Cette action consiste à organiser un événement annuel dédié aux données de l'éducation, réunissant à la fois les producteurs et les utilisateurs de données du ministère. Sous le haut patronage de la ministre, cet événement vise à encourager les échanges et la collaboration entre les différents acteurs, favorisant ainsi la transversalité dans l'utilisation des données éducatives. En mettant en avant les pratiques de données d'autres pays, l'événement permettra également de bénéficier d'une perspective internationale sur le sujet. De plus, il offrira une plateforme pour promouvoir les données et les interfaces de programmation d'application (API) disponibles et à venir, tout en mettant en lumière les cas d'utilisation actuels et futurs, stimulant ainsi l'innovation et l'exploitation optimale des données dans le domaine de l'éducation.

Action ③ Créer un agenda commun des événements autour de la donnée au sein du ministère

L'objectif est de mettre en lumière les différentes initiatives en matière de données éducatives, y compris l'ouverture des données (*open data*). En illustrant de manière concrète l'impact des données sur les politiques éducatives, cet agenda commun permettra de sensibiliser les acteurs internes et externes sur l'importance et les possibilités offertes par l'utilisation des données dans le domaine de l'éducation. De plus, cet outil servira à valoriser des cas d'utilisation exemplaires, démontrant ainsi le potentiel et les bénéfices de l'exploitation des données ministérielles.

Action ④ Proposer des parcours de formation aux agents publics sur les enjeux des politiques des données, algorithmes et codes sources

À cette fin, il est prévu de mettre en place un « campus numérique » structuré de manière itérative, afin de répondre aux besoins spécifiques des différents publics. Une analyse approfondie des besoins des participants sera effectuée pour concevoir et offrir des formations pertinentes et adaptées. L'objectif est de renforcer les compétences des agents publics dans le domaine des données, des algorithmes et des codes sources, favorisant ainsi une utilisation plus efficace et responsable des technologies de l'information dans le cadre des politiques publiques.

Action ⑤ Faciliter la mise en relation de proximité entre des agents du ministère nécessitant des compétences autour de la donnée et ceux en disposant

Pour ce faire, une étude sera menée pour évaluer la nécessité et la pertinence d'un dispositif de mise en relation basé sur les compétences en matière de données et la proximité géographique. L'objectif est de favoriser la collaboration et la transversalité entre les agents du ministère intéressés par la donnée, en encourageant les échanges et les partages de connaissances au niveau local. Cette initiative contribuera à renforcer les capacités internes dans le domaine des données et à optimiser l'utilisation des compétences disponibles au sein de l'organisation.

Culture de la transparence et du partage : connaître, exposer et partager les données, algorithmes et codes sources

L'ouverture et le partage des données, des algorithmes et codes sources via des plateformes ainsi que le développement des API sont au cœur de la réponse aux enjeux de transparence.

Comme toute organisation, le ministère devient un hub d'informations, un carrefour de flux continus de données.

Avec la publication le 7 octobre 2016 de la loi « pour une République numérique » qui instaure le principe d'une ouverture par défaut des données publiques, mais également l'impulsion donnée par la circulaire du Premier ministre du 27 avril 2021 sur la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources, le ministère a franchi une nouvelle étape avec la mise en œuvre d'une démarche d'ensemble volontariste, étendue à toutes les directions de l'administration centrale, toutes les régions académiques et les opérateurs sous sa tutelle.

Le ministère continue de s'engager à maîtriser le cycle de vie de la donnée et développer la transparence: en ouvrant les boîtes noires, en rendant les algorithmes compréhensibles, en publiant les codes sources, les jeux de données, en les rendant interopérables.

Dès 2016, une plateforme ministérielle dédiée aux données ouvertes, synchronisée avec la plateforme gouvernementale et en lien avec la plateforme dédiée à l'enseignement supérieur et à la recherche, a été créée pour faciliter la mise à disposition des données et mettre en valeur les jeux de données les plus pertinents. Cette plateforme data.education.gouv.fr a été entièrement repensée et rénovée pour offrir de nouveaux jeux de données mais aussi et surtout de nouveaux services de *datavisualisation* et de *datastorytelling*. Elle permet maintenant de s'adresser à un public plus large, pas ou peu initié aux manipulations de tableaux. Plus largement, la déclinaison au niveau territorial de cette politique de la donnée complète le dispositif ministériel d'ouverture des données. Elle doit se traduire notamment par la mise en place de plateformes régionales permettant aux régions académiques et académies de disposer de moyens propres pour ouvrir leurs jeux de données, en articulation avec la politique nationale, et développer ainsi la culture de la donnée au plus près des territoires.

Cette stratégie d'ouverture et de partage des données se situe dans une tradition ministérielle établie depuis longtemps avec la mise en ligne des données statistiques de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). En effet la DEPP, précurseur de l'*open data* sur les données d'éducation, a mis en place très tôt une politique d'ouverture des données qui accompagne la diffusion directe de l'information auprès de tous les utilisateurs par le canal de ses pages web.

S'agissant de la donnée, le ministère, avec plus de 12 millions d'élèves, 20 millions de parents et 850 000 enseignants, dispose d'un immense capital qui doit être mobilisé pour répondre aux attentes de la société en matière de transparence de l'action éducative. L'un des enjeux des années à venir pour favoriser la transparence est de poursuivre le développement d'une politique d'ouverture de la donnée dans l'éducation. Cet engagement s'inscrit par ailleurs dans le plan d'action national Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), une initiative internationale promouvant un gouvernement plus participatif, transparent et redevable.

En particulier, permettre un accès plus facile à la donnée pour les chercheurs contribue non seulement à la transparence de l'action publique et à la démocratie mais également aux progrès de la politique publique d'éducation grâce aux retours des chercheurs. La DEPP s'est engagée dans le projet EquipEx « Innovations, Données et Expérimentations en Éducation » (IDEE) du programme d'investissement d'avenir (PIA 4, stratégie d'accélération « Numérique et enseignement »). IDEE est un projet multipartenarial visant à développer la recherche expérimentale en France dans le domaine de l'éducation grâce à la construction d'un centre très sécurisé permettant de faciliter l'accès des chercheurs aux données du système éducatif.

De plus, mettre la donnée au service du sport en France est un enjeu primordial alors que 2024 est l'année de l'organisation des Jeux à Paris. L'apport de l'ouverture de la donnée, ainsi que des sciences associées, dans la pratique mais également dans la performance sportive évolue de manière exponentielle.

S'agissant des codes sources et des algorithmes qui constituent des documents administratifs communicables, le ministère, dans le cadre d'un groupe de travail, mène l'étude des textes juridiques liés aux algorithmes et codes sources, rédige une mention légale type adaptable par direction, poursuit le recensement des algorithmes entraînant une prise de décision, en particulier individuelle. Les codes sources et/ou les documents liés au développement de ces outils (spécifications fonctionnelles) font l'objet de demandes récurrentes de communication ou de publication en ligne. Les réserves initiales opposées à la communication de ces éléments ont, tout d'abord, tenu aux risques importants d'atteintes à la sécurité des systèmes d'information des administrations que pouvait présenter cette communication. Le ministère est résolument engagé dans une démarche d'ouverture systématique de ses codes sources, dans la mesure des moyens dont il dispose et des contraintes techniques, organisationnelles et de sécurité qui s'imposent à lui.

Enfin, la démarche d'APIsation au ministère lancée par la direction du numérique pour l'éducation, dès 2018 a pour objectifs stratégiques de valoriser les données du ministère et d'identifier de nouveaux usages. D'un point de vue opérationnel, elle doit permettre de réduire le coût des échanges (réutilisation des services de mise à disposition des données via les API), de standardiser et de sécuriser les échanges entre SI. Cette démarche doit répondre à différents besoins : les besoins internes pour les échanges entre les SI du ministère, les besoins des autres administrations comme les collectivités territoriales, les besoins des acteurs privés contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques de l'éducation et, enfin, le besoin de diffusion des données ouvertes (ex. : API Annuaire de l'éducation pour les établissements publics et privés qui figure désormais sur api.gouv.fr).

Le deuxième thème du plan d'action 2024-2027 met ainsi en avant les efforts du ministère pour renforcer la transparence et la disponibilité des ressources clés.

L'objectif est de créer une culture de transparence et de partage des données, en mettant à jour nos cartographies, la connaissance du patrimoine de données, en garantissant l'ouverture et le partage de la donnée et en fournissant de nouvelles ressources, le tout accompagné d'outils visuels pour une compréhension accrue.

Action 6 Mise à jour du schéma de la donnée et formalisation d'un document de référence dédié

Cette action consiste à mettre à jour le schéma directeur de la donnée, ainsi qu'à formaliser un document de référence dédié. Pour cela, la cartographie des données du ministère sera complétée, permettant ainsi d'alimenter un catalogue le plus exhaustif. L'objectif ultime est d'améliorer le cycle de vie de la donnée, en renforçant le lien entre les systèmes d'information, les données produites et les finalités d'utilisation. De plus, cette action inclut le développement d'un schéma d'architecture de type « Data Mesh », visant à optimiser la gestion et l'exploitation des données à l'échelle ministérielle.

Action 7 Améliorer la connaissance du patrimoine de données du ministère à travers la création des catalogues de données de l'éducation

Cette action vise à renforcer la connaissance du patrimoine de données du ministère de l'Éducation nationale en créant des catalogues de données spécifique à l'éducation et aux organisations. De plus, cela facilitera l'accès aux données en produisant des référentiels métiers harmonisés et partagés, garantissant ainsi une utilisation cohérente et efficace des données à travers l'ensemble de l'organisation.

Action 8 Introduire systématiquement une clause dans les marchés imposant l'ouverture et l'accès des données (EdTech notamment)

Cette action consiste à introduire systématiquement une clause dans les marchés publics, notamment ceux liés aux technologies de l'éducation (EdTech), imposant de permettre l'accès aux données produites au ministère. L'objectif est de garantir que les données générées dans le cadre des marchés publics soient accessibles et exploitables, favorisant ainsi la transparence et l'innovation dans le domaine de l'éducation.

Action 21 Mettre à disposition de nouveaux jeux de données, algorithmes et codes sources et mettre à jour ceux déjà exposés

Cette action consiste à enrichir le catalogue des données publiques, des algorithmes et des codes sources disponibles, ainsi qu'à assurer leur mise à jour régulière. L'objectif est de fournir aux acteurs de l'éducation un accès à un ensemble varié de ressources, leur permettant de les utiliser dans le cadre de leurs activités pédagogiques, de recherche ou de développement. De plus, les jeux de données, algorithmes et codes sources les plus demandés et essentiels seront, dès que cela est possible, ouverts afin de répondre aux besoins spécifiques de la communauté éducative.

Action 22 Permettre la compréhension de la donnée au plus grand nombre en créant des visualisations (*dataviz*), des analyses et « narrations » autour de la donnée (*data storytelling*)

L'objectif est de rendre les données plus accessibles et compréhensibles en les présentant de manière visuelle et narrative. Cela contribuera à diffuser la culture de la donnée et à sensibiliser les acteurs de l'éducation à l'importance de l'exploitation des données dans leur domaine.

Action 23 Poursuivre la refonte de data.education.gouv.fr et l'ouverture des plateformes *open data* des régions académiques

L'objectif est de développer l'*open data* local afin de permettre des valorisations spécifiques des données. Cela inclut l'identification des cas d'usages académiques autour de la donnée et l'ouverture des domaines relatifs à la jeunesse et aux sports. Cette démarche favorisera une utilisation plus large et diversifiée des données éducatives, contribuant ainsi à une meilleure compréhension et exploitation de ces dernières.

Action 24 DataSports

Cette action vise à structurer la plateforme DataSports en collaboration avec l'Injep (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) et à mettre à disposition des données relatives à la pratique sportive licenciée, aux équipements sportifs, à l'emploi sportif et d'autres données pertinentes. L'objectif est de valoriser des données qui sont actuellement peu accessibles et peu mobilisées par les acteurs territoriaux et nationaux. En rendant ces données plus accessibles, cette action contribuera à une meilleure compréhension et à une utilisation plus efficace des données dans le domaine du sport.

Action 25 Data ES

Cette action concerne la gestion de la base de données du recensement des équipements sportifs, ainsi que la mise en œuvre des objectifs de collecte et de valorisation de cette donnée conformément aux obligations légales. L'objectif est de faciliter la valorisation de la donnée ouverte, qui comprend environ 26 millions d'indicateurs uniques relatifs aux équipements sportifs. En assurant une gestion efficace de cette base de données et en mettant en place des processus de collecte et de valorisation adéquats, cette action permettra une meilleure utilisation de la donnée dans le domaine du sport, en particulier avec les collectivités territoriales.

Action 26 SDH (Sport Data Hub)

L'action concerne le projet SDH, piloté par l'Insep (institut national du sport, de l'expertise et de la performance), l'ANS (agence nationale du sport) et la DS (direction des sports). Son objectif est d'assurer une collecte aisée, conforme et de qualité des données relatives au sport de haut niveau. De plus, le projet vise à fournir des analyses pertinentes aux acteurs du terrain à travers des visualisations faciles d'accès. Il s'agit également de garantir un accès encadré aux données pour les acteurs du monde sportif fédéral, institutionnel et de la recherche.

Action 29 Convention et plateforme d'échanges de données MENJ-collectivités territoriales

Cette action porte sur l'actualisation de la convention entre le ministère et Régions de France, l'actualisation des conventions d'échanges de données des autorités académiques avec les régions et la mise en place de conventions similaires avec d'autres collectivités territoriales. Elle implique également l'élaboration d'une plateforme dédiée aux échanges de données entre les collectivités territoriales et le ministère. L'objectif est de faciliter la circulation des données entre les différentes entités administratives, favorisant ainsi une meilleure coordination et une utilisation partagée des données dans le domaine de l'éducation et du pilotage de la politique publique.

Les outils, les services et les ressources

Dans le cadre du plan d'action 2024-2027, ce thème représente une composante essentielle car il se situe au cœur de la transformation numérique. Il souligne l'importance de développer et de maintenir une infrastructure technologique adaptée, robuste et dynamique. Il s'agit non seulement d'exploiter les avancées technologiques pour enrichir les possibilités offertes, mais aussi de garantir que les données et ressources numériques sont utilisées de manière éthique, sécurisée et efficace.

Dans un monde où les données sont un actif précieux, il est impératif pour le secteur de l'éducation d'évoluer en parallèle avec les technologies et l'état de l'art. Ce thème vise donc à établir un équilibre entre l'innovation et la sécurité, en offrant des outils et des services qui répondent aux besoins contemporains de l'administration et de ses partenaires, tout en respectant la confidentialité et l'intégrité des informations.

L'objectif principal est de créer un environnement qui agit comme un levier pour l'amélioration du service public de l'éducation, en facilitant l'accès à des ressources variées, en améliorant les processus de partage et de valorisation et en permettant une analyse plus approfondie et pertinente des données de l'éducation.

Action 10 Créer les bases d'une infrastructure adaptée à la circulation des données

Cette action consiste à établir les fondations d'une infrastructure adaptée à la circulation des données au sein du ministère de l'Éducation nationale. Cela inclut l'intégration et l'automatisation des flux de données afin de garantir un transfert efficace et sécurisé des informations. De plus, il s'agira de développer une offre de services associée, telle que la visualisation de données, des tableaux de bord et un suivi de la consommation, permettant aux utilisateurs d'exploiter pleinement les données mises à leur disposition et de prendre des décisions éclairées.

Action 12 Déployer un service de pseudonymisation de données

L'objectif de cette action est de fournir aux *data scientists* un outil simple à utiliser pour pseudonymiser les données, c'est-à-dire pour remplacer les identifiants personnels par des identifiants neutres. Cette pseudonymisation garantit ainsi la confidentialité et la protection des données personnelles tout en permettant leur utilisation à des fins d'analyse et de recherche.

Action 13 Améliorer la qualité des données du ministère afin de faciliter les réutilisations par le plus grand nombre

Cette action a pour but d'améliorer la qualité des données du ministère afin de les rendre plus pertinente pour un large éventail de cas d'usage. Pour ce faire, plusieurs mesures seront mises en place, notamment la construction d'un dictionnaire détaillé avec des consignes de saisie claires, reprenant les normes internationales lorsqu'elles existent, en lien avec les travaux sur la doctrine technique du numérique pour l'éducation. De plus, il est prévu de développer la création et l'utilisation de schémas de données pour assurer une structuration cohérente des informations. L'identification des « variables pivots », c'est-à-dire les variables essentielles pour l'analyse, ainsi que la création d'un score de qualité basé sur des critères prédéfinis, contribueront également à garantir la fiabilité et la pertinence des données.

Actions 14 Suivre le parcours des élèves en situation de handicap (ESH) au sein des différents dispositifs

Cette action a pour objectif de suivre de manière détaillée le parcours des élèves en situation de handicap (ESH) au sein des différents dispositifs éducatifs. Cela inclut la cartographie de leur parcours géographique et scolaire, depuis leur prise en charge par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire. L'objectif est d'optimiser la scolarisation des élèves en situation de handicap en identifiant les obstacles et les ruptures de parcours rencontrés. En comprenant mieux les défis auxquels sont confrontés ces élèves, il sera possible de mettre en place des mesures spécifiques pour favoriser leur réussite scolaire et leur inclusion sociale.

Action 15: Enrichir les données et organiser les données du LSU (livret scolaire unique) dans le but de construire un outil d'aide à la décision

Le LSU, en plus de centraliser les données relatives aux notes, le niveau de maîtrise, la validation de compétences et les différents parcours des élèves, pourrait utilement s'enrichir de données complémentaires pour proposer un tableau de bord et de pilotage au profit des établissements, départements, académies et de l'administration centrale.

Intelligence artificielle (IA)

La feuille de route 2021-2023 de la donnée du ministère a souligné le rôle central de l'IA dans le domaine de l'éducation. Celle-ci a mis en exergue l'intérêt de recourir à l'IA pour assister les personnels enseignants et non-enseignants dans leurs missions. Les décisions dites « automatisées » ont été bannies au profit d'une modération humaine. De même, les outils basés sur l'IA doivent être compréhensibles par les enseignants, les agents, les élèves, les parents et les citoyens d'une façon générale. La feuille de route a également mis en avant l'utilisation de l'IA à des fins pédagogiques, visant à fournir et enrichir les outils pédagogiques, améliorer la gestion des parcours des élèves et contribuer à la formation des citoyens et à leur employabilité. Enfin, elle a insisté sur la nécessité d'une mise en œuvre éthique, avec la création du Comité d'éthique pour les données d'éducation, et sur la sensibilisation et la formation à l'IA pour les enseignants, les cadres et les élèves.

Dans la continuité de cette feuille de route, cette partie du plan d'action exprime le souhait du ministère d'expérimenter l'IA pour améliorer le service public de l'éducation. Les actions prévues visent à opérationnaliser et à évaluer l'utilisation de l'IA dans le système éducatif, en mettant l'accent sur plusieurs chantiers clés, tels que la détection précoce des élèves en risque de décrochage, la facilitation de l'accès à l'information pour tous les citoyens, la recommandation de ressources numériques, la création de ressources pédagogiques adaptées et le soutien dans les choix d'orientation.

Action 16 Expérimenter la détection, dès les premiers signes, des élèves en risque de décrochage scolaire pour mieux les prendre en charge

Cette action a pour but de prévenir le décrochage scolaire en détectant dès les premiers signes les élèves à risque et en leur offrant un soutien adapté. Pour ce faire, les équipes au sein d'établissements volontaires seront équipées d'outils visant à repérer de manière systématique et précoce les élèves en difficulté. L'objectif est de faciliter une prise en charge collaborative, impliquant les enseignants, les personnels éducatifs et les familles, afin d'accompagner au mieux les élèves repérés et de favoriser leur réussite scolaire.

Action 17 Faciliter l'accès à l'information institutionnelle pour tous les citoyens en repartant d'un cas d'usage autour des élèves, des parents allophones et de l'accueil du public

Cette action a pour objectif de faciliter l'accès à l'information institutionnelle pour tous les citoyens, en particulier les élèves, les parents allophones et les personnes ayant des difficultés de compréhension. Pour cela, des techniques telles que les intelligences artificielles génératives seront utilisées pour simplifier l'accès aux informations. De plus, l'information sera adaptée en utilisant un langage clair et facile à comprendre, avec un registre adapté selon l'âge ou le niveau de compréhension de l'utilisateur. Enfin, l'intelligence artificielle sera également testée dans le cadre de la relation usagers (internes ou externes) pour faciliter les réponses.

Action 18 Développer un outil de recommandations permettant l'accès et la réutilisation des ressources numériques éducatives

Cette action vise à développer un outil de recommandation pour faciliter l'accès et la réutilisation des ressources numériques éducatives. Cet outil fournira des réponses aux questions posées par les enseignants et les élèves en s'appuyant sur des ressources libres fiables. Ces ressources seront citées en appui des communs Éléa¹ et Magistère², permettant ainsi aux utilisateurs de trouver plus facilement des ressources pertinentes et de qualité pour leurs besoins d'enseignement et d'apprentissage.

Action 19 Créer des ressources numériques pédagogiques adaptées aux gestes professionnels des enseignants et aux situations d'apprentissage

Cette action consiste à développer des ressources numériques pédagogiques adaptées aux gestes professionnels des enseignants et aux différentes situations d'apprentissage rencontrées en classe. Ces ressources seront conçues en anticipant les difficultés rencontrées par les élèves grâce à une analyse approfondie des erreurs, à la fois du point de vue de l'élève et de l'enseignant. L'objectif est de proposer à l'enseignant, puis aux élèves, une diversité de contenus adaptés à leurs besoins spécifiques, favorisant ainsi une meilleure inclusion et une plus grande efficacité dans les processus d'enseignement et d'apprentissage.

Action 20 Aider aux choix d'orientation et d'affectation en classe de 3^e

Cette action a pour objectif d'accompagner les élèves en classe de 3^e dans leurs choix d'orientation et d'affectation en fin de cycle. Pour cela, il sera envisagé d'estimer les chances d'affectation, de réussite, de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle pour chaque élève. En outre, des parcours alternatifs seront proposés en fonction des aspirations individuelles de chaque élève, permettant ainsi une meilleure adéquation entre leurs choix d'orientation et leurs objectifs professionnels ou académiques.

1 La plateforme Moodle Éléa permet aux enseignants de plusieurs académies de France de créer des parcours pédagogiques scénarisés pour les élèves afin de mettre en œuvre certains principes de l'enseignement hybride comme la pédagogie inversée par exemple.

2 Le ministère a mis en place un nouveau dispositif de formation continue des personnels tutorée et interactive, utilisant la plateforme Magistère. Les actions de formation de ce dispositif sont intégrées au plan académique de formation ou mises en œuvre en fonction du contexte local. Une offre de formation en inscription libre est également proposée.

Gouvernance

Placé auprès du directeur du numérique pour l'éducation, l'administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes sources (AMDAC) est chargé d'animer et de coordonner la politique ministérielle d'ouverture des données, qu'il s'agisse des données produites ou collectées par le ministère ou des données, de nature privée, produites lors de la mise en œuvre du service public de l'éducation.

L'AMDAC est chargé d'organiser et d'assurer le suivi d'une véritable gouvernance de l'ouverture des données des ministères, qui s'articule autour des éléments suivants : association de toutes les directions aux choix et aux décisions d'ouverture des données dont elles ont la responsabilité ; mise en place d'une procédure d'instruction, systématique et collective, pour chaque proposition ou demande d'ouverture et de diffusion de données ; mise en place d'un Comité stratégique de la donnée, présidé par le Secrétaire général et comprenant l'ensemble des directeurs d'administration centrale et des représentants des régions académiques.

L'AMDAC est également chargé de mener des actions destinées à valoriser les données scolaires issues des services numériques utilisés de façon croissante pour les apprentissages, les évaluations, l'orientation et la vie scolaire. Dans le respect du cadre protecteur des données personnelles, la production, la collecte et l'analyse des données et notamment des données d'apprentissage (*learning analytics*) seront mises en œuvre au travers d'une série d'actions structurantes.

L'AMDAC assure également un rôle de coordination pour le développement de l'intelligence artificielle dans l'éducation.

Depuis 2022, l'AMDAC a mis en place un réseau de référents « données, algorithmes et codes sources » dans chaque direction de l'administration centrale, opérateur et chaque région académique. Ce réseau est réuni régulièrement.

Cette gouvernance s'articule étroitement avec la gouvernance liée à la politique générale de la donnée.

La politique des données du ministère repose en effet sur plusieurs entités chargées de :

- la protection des données (DPD, DAJ, FSSI, DNE) ;
- l'ouverture, la diffusion et la valorisation des données (référents données, algorithmes et codes sources, AMDAC, Depp, DAJ)
- les échanges de données dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives (SG, DGESCO, DNE).

Elle s'appuie par ailleurs sur des programmes de recherche, notamment les groupes thématiques numériques (GTnum³), pour s'assurer d'une évaluation et d'une validation scientifique des démarches initiées.

³ Les groupes thématiques numériques, soutenus par la DNE pour trois ans, produisent des travaux de recherche sur le numérique éducatif : évolution des pratiques pédagogiques, accès aux ressources, place de l'intelligence artificielle, etc. Ils sont animés par un ou plusieurs laboratoires accompagnés par les délégations régionales ou académiques du numérique pour l'éducation (DRANE/DANE). Ils visent à livrer des études, des enquêtes, des expériences / expérimentations et à documenter par des travaux de recherche la transformation des pratiques et les orientations stratégiques en matière de numérique éducatif.

Plusieurs principes sont désormais mis en œuvre :

- mise en place du comité des référents DAC réunissant les administrations centrales, les académies et les opérateurs afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action relatif aux données, algorithmes et codes sources ainsi qu'une information et une cohérence des ouvertures des données ;
- association des directions aux choix et aux décisions d'ouverture des données dont elles ont la responsabilité ;
- mise en place d'un comité stratégique de la donnée présidé par le Secrétaire général et réunissant les directeurs d'administration centrale et les représentants de régions académiques pour les orientations et les arbitrages.

Enfin, le ministère a instauré en 2019 un comité d'éthique pour les données d'éducation chargé de conduire des réflexions sur l'utilisation de ces données, afin notamment de garantir un juste équilibre entre valorisation et protection des données, et d'émettre des avis et des recommandations. Il est composé de parlementaires, de chercheurs, d'universitaires et de responsables associatifs.

Le ministère dispose d'un grand nombre de dispositifs permettant le dialogue avec les communautés de réutilisateurs et les écosystèmes, au premier rang desquels figurent les différentes associations représentatives comme les associations de collectivités locales, réunies par la DNE au sein d'un comité des partenaires, ou les associations représentant les entreprises de la EdTech, réunies au sein d'un comité de filière. La DELCOM comme la Depp permettent également la remontée des demandes et des besoins des usagers et des utilisateurs des données.

Afin de donner une nouvelle impulsion à ces dialogues autour des réutilisations des données, plusieurs actions peuvent être menées parallèlement. Il s'agit d'abord de mieux associer les territoires aux problématiques de circulation des données, qu'il s'agisse des services déconcentrés des régions académiques ou des collectivités elles-mêmes qui recueillent nombre de données et souhaitent également approfondir les partages de données avec l'éducation nationale (voir **action 29**).

Action 9 Création d'un point d'entrée unique permettant d'accéder aux API du ministère de manière simple et rapide « api.education.gouv.fr »

Cette action consiste à mettre en place un point d'entrée unique, accessible via l'adresse « api.education.gouv.fr », permettant aux utilisateurs d'accéder de manière simple et rapide aux interfaces de programmation d'application (API) produites par le ministère. Ce point d'entrée centralisé vise à accroître la visibilité des API disponibles, tout en assurant une gestion maîtrisée des flux et des droits d'accès aux données protégées. De plus, il encouragera le développement de nouvelles synergies et usages autour des API ministérielles, favorisant ainsi l'innovation et la collaboration dans le domaine de l'éducation.

Action 27 Créer une commission de gouvernance des API au sein du comité de pilotage de la donnée

Le rôle principal de cette commission sera de valider les cas d'usages des données du ministère demandé par les partenaires externes et de prioriser les réalisations en fonction de leur pertinence et de leur impact. Cette structure de gouvernance permettra une gestion efficace et transparente des API, favorisant ainsi une utilisation optimale des données ministérielles par les parties prenantes externes.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan d'action 2024-2027 pour une politique ambitieuse de la donnée au service de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

